

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne

Relevé de décisions – Jeudi 10 juin 2025

Présidence de Monsieur
Kenza OCCANSEY

Membres présents : Marie-Josée BALDUCCHI, Sylvain BOUCHERAND, Jean-Karl DESCHAMPS (en visio), Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, Julian LAMARE (en visio), William MAROIS (en visio), Marie-Hélène MEYLING (en visio), Kenza OCCANSEY, Grégoire TIROT, Martine VIGNAU, Marianne TRIVIDIC (en visio).

Membres excusés : Christiane BARRET, Sylviane GIAMPINO, Christèle GRAS-LE-GUEN,

Collège des garantes : Barbara FOUQUET-CHAUPRADE (en visio), Sandrine RUI (en visio), Elsa PILICHOWSKI (en visio)

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant (CCTE) s'est réuni, jeudi 10 juin 2025, sous la présidence de M. Kenza OCCANSEY, et a arrêté les décisions suivantes :

VALIDATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DU 05.06.2025

Adoption du Relevé de décision du 05.06.25 (sous réserve d'ajout d'une phrase mentionnant que des membres du Comité de gouvernance se sont questionnés et regrettent que le calendrier impose de mener les ateliers territoriaux durant la période estivale, et de tenir les réunions du panel d'enfants et d'adolescents tardivement dans le calendrier global du dispositif.)

DEROULÉ DES DEUX PREMIÈRES SESSIONS DE LA SÉQUENCE D'APPROPRIATION

Le Comité de gouvernance valide les grandes orientations du déroulé de la première session, sous réserve d'intégration des points de vigilance suivants :

- Permettre, suffisamment tôt, dans le déroulé, aux citoyens d'échanger avec des acteurs de terrain
- Assurer la prise en compte de la diversité des situations (enfants, famille)
- Être très clair sur le mandat des citoyennes et citoyens, en leur permettant notamment de travailler collectivement à analyser la question posée par le Premier ministre

Le Comité de gouvernance a débattu de la terminologie utilisée qui est très centrée sur l'école (temps scolaire, périscolaire, extra-scolaire et libre) et acte de ne pas modifier cette terminologie, en précisant que celle-ci est représentative de la situation actuelle, dans laquelle ce sont les rythmes scolaires qui structurent les différents temps de la vie des enfants, mais que l'animation veillera à ce que ce parti-pris puisse être questionné par les conventionnels.

VALIDATION DES PREMIÈRES PISTES D'AUDITIONS

Les membres du Comité de Gouvernance posent les principes suivants pour le recrutement des premiers auditionnés :

- Pour la 1e table ronde sur le bien-être et les droits des enfants, 3 types d'acteurs : un expert en chronobiologie ou psychologie, un expert des droits des enfants et un expert sur les questions d'éducation et de bien-être lié à l'éducation ;
- Pour la 2e table ronde sur l'organisation des temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire : recherche d'un équilibre entre des experts des 3 temps, en portant attention notamment à des profils d'experts plus spécialisés des temps des familles.

Les garantes ont alerté sur deux points vis-à-vis des auditions :

- Porter attention à ne pas limiter les auditions aux aspects chronobiologiques et psychologiques mais également à l'impact du contexte scolaire, et l'approche par les droits des enfants (et non uniquement leur bien-être) ;
- Penser une approche de l'enfant non uniquement en tant qu'individu mais également dans les différents groupes hors du temps scolaire.

PROPOSITION DE DISPOSITIF POUR LA DYNAMIQUE ESTIVALE

Le Comité de Gouvernance valide les grandes orientations du dispositif de dynamique estivale proposé par le Collectif d'animation.

VALIDATION DU SOCLE DOCUMENTAIRE

Le Comité de gouvernance valide le socle documentaire à destination des citoyennes et citoyens, sous réserve de clarifier la distinction de compétences entre l'Education nationale et les collectivités territoriales, de clarifier l'utilisation du terme égalité des chances plutôt qu'égalité des droits, d'élargir la question de la santé à tous les enfants et non uniquement les enfants vulnérables, et d'apporter des précisions sur le rôle des CAF.

Le Comité de gouvernance met en exergue qu'en raison des délais serrés de préparation de la Convention citoyenne, leur validation a porté sur une version aboutie, mais non finale du socle documentaire.

Le Comité de gouvernance souligne que cette base documentaire sera amenée à évoluer tout au long de la convention.

RÉFÉRENTS

Le Comité de gouvernance a désigné les référents suivants :

- Auditions et expertises : Martine Vignau, Jean-Karl Deschamps, Sylviane Giampino, William Marois
- Suivi des chercheurs-observateurs : Marthe Fatin Rouge Stéfanini